

11.04.2025 – 11:36 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Des perspectives pour la construction: des emplois sûrs et les salaires les plus élevés

Zürich (ots) -

En 2025, une nouvelle Convention nationale CN sera négociée. Ce thème a été débattu lors de la Conférence des présidents de la Société Suisse des Entrepreneurs SSE du 10 avril 2025. À l'avenir également, le secteur principal de la construction pourra se prévaloir de conditions de travail attrayantes. Avec les salaires de l'artisanat les plus élevés d'Europe, la préservation, voire l'amélioration du pouvoir d'achat entre 2019 et 2025 et un départ anticipé à la retraite à partir de 60 ans rendu possible grâce au versement de cotisations supplémentaires par les employeur/euses, les entrepreneurs et entrepreneuses ont montré qu'ils favorisent des rapports de travail équitables et tournés vers l'avenir. Ils investissent en outre avec succès dans une nouvelle offre de formation de base et continue orientée sur la pratique afin de parer à long terme à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Un point positif: le nombre d'apprentis et d'apprenties augmente à nouveau et surpasse de 10% celui de l'année précédente.

La construction est un secteur d'importance systémique. Elle est non seulement synonyme d'emplois sûrs, mais aussi d'employeurs et d'employeuses attrayants et conscients de leurs responsabilités. Eu égard aux risques conjoncturels actuellement élevés, il est judicieux de renforcer une branche qui offre des emplois sûrs et bien rémunérés - même dans les régions périphériques - et contribue à la stabilité de la Suisse.

Reconnaissance au travers des salaires les plus élevés d'Europe

Le secteur principal de la construction verse les plus hauts salaires de l'artisanat en Europe. En Suisse, les travailleurs et travailleuses non qualifiés de la construction gagnent en moyenne environ 5 250 francs par mois, treize mois par an, tandis que les maçons et maçonnes qui justifient d'au moins trois ans d'expérience après leur apprentissage touchent 6 400 francs. Quant aux salaires minimaux, ils sont eux aussi de loin les plus élevés en Suisse et à l'échelon international, et les entrepreneurs et entrepreneuses n'ont pas l'intention d'y changer quoi que ce soit.

Hausses de salaires plus importantes que prévues en signe de respect

L'enquête sur les salaires 2025 de la SSE montre qu'en janvier 2025, les salaires du personnel soumis à la CN ont augmenté en moyenne d'environ 1,7%. Les entreprises ont donc renchéri de 0,3% sur la hausse des salaires convenue à l'automne passé par les partenaires sociaux, qui était de 1,4%. Les entrepreneurs et entrepreneuses ont ainsi montré qu'ils favorisent une culture de l'entreprise équitable appréciant les performances à leur juste valeur.

Préservation, voire amélioration du pouvoir d'achat

Depuis 2019, les salaires ont augmenté de 7,5% au total, ce qui signifie que le secteur principal de la construction a davantage renforcé le pouvoir d'achat que le reste de l'économie suisse. Le renchérissement qui atteignait 6,5% pendant la même période a donc été plus que compensé.

Financement de l'assainissement de la retraite à partir de 60 ans

Les entrepreneurs et entrepreneuses ont aussi montré leur sens des responsabilités en ce qui concerne le thème de la retraite à partir de 60 ans: ils ont accepté de relever de 0,5 point de pourcentage leurs cotisations correspondantes, qui passent à 6%, et garantissent ainsi la retraite flexible.

Hausse de 10% du nombre d'apprentissages

Afin de garantir les emplois à long terme et de créer de nouvelles perspectives, le secteur principal de la construction mise de manière ciblée sur un programme de formation de base et de formation continue attrayant et tourné vers l'avenir. Le but est de promouvoir les talents et de fidéliser le personnel du secteur afin de pouvoir satisfaire les besoins croissants en spécialistes disposant d'un bon niveau de formation. Et c'est un succès: en 2024, 722 apprenti/es ont entamé le cursus classique pour devenir maçon/ne CFC - soit un plus de quelque 10% par rapport aux années précédentes.

Engagement en faveur d'une CN modernisée

La Convention nationale CN en tant que convention collective de travail du secteur principal de la construction va être renégociée en 2025. La SSE adhère à une convention nationale déclarée de force obligatoire et les entrepreneurs et entrepreneuses s'engageront en faveur d'une CN compréhensible et allégée, qui forme la base du monde du travail moderne. Pour ce faire, les employeur/euses d'une part, et les employé/es de l'autre doivent disposer d'une grande marge de manoeuvre afin de trouver des solutions individuelles dans l'aménagement des rapports de travail, qu'il s'agisse de la durée annuelle du travail, de la réglementation sur les heures supplémentaires ou de solutions individuelles pour le temps de travail. Des règles claires et simples permettent une application pratique efficace de la CN. Une enquête représentative auprès des membres de la SSE a montré qu'il s'agit-là d'aspects essentiels pour les entreprises.

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable de la communication
Tél. +41 58 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Matthias Engel, spécialiste senior Politique et économie
Tél. +41 58 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100930485> abgerufen werden.